

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 23 février 2015

Délibération n° 2015-0181

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Attribution d'une subvention à La Gourguillonnaise - Convention 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

Conseil du 23 février 2015

Délibération n° 2015-0181

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

objet: Attribution d'une subvention à La Gourguillonnaise - Convention 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association La Gourguillonnaise a été créée en 1975. Elle a pour but de promouvoir et de développer toutes les formes d'activités culturelles et de loisirs à destination des personnels de la Métropole, de la Ville de Lyon, et d'autres collectivités publiques adhérentes.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de certaines, en particulier de la Métropole, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

Dans le cadre de ses activités, l'association participe à diverses manifestations culturelles dans lesquelles elle représente la Métropole.

1. Bilan des actions 2013-2014 :

L'association a compté pour cette saison 374 adhérents.

Le club photo propose des soirées à thèmes, des visites de galeries, expositions.

Le groupe de percussions, les Batoukailleurs s'est impliqué dans la vie de l'agglomération au travers de 21 animations. Durant l'été, un stage de perfectionnement s'est déroulé à Sesimbra au Portugal.

Depuis 11 ans, la section théâtre s'ouvre vers l'extérieur avec des "scènes ouvertes". Elle accueille des compagnies extérieures pour leur représentation. Elle a également proposé des représentations de ses propres créations.

Le groupe danse a proposé de nombreux stages, complété son offre avec de nouvelles danses et initié des cours de zumba.

L'atelier peinture est très récent (environ 3 ans). Il a été crée à l'initiative des agents de la Communauté urbaine et il attire de plus en plus d'adhérents. Une exposition au >Centre Léon Berard a été organisée pour soutenir l'action du Centre dans sa démarche de lutte contre le cancer.

La section musique propose des cours pour tous les âges, adultes et enfants. Un atelier chorale dans les locaux de la Métropole rencontre un vif succès.

2. Programme d'actions pour la saison 2014-2015

Les ateliers hebdomadaires proposés par La Gourguillonnaise lors de la saison 2014-2015 sont les mêmes que ceux de la saison précédente. Chacun d'entre eux développe certaines nouveautés :

- le groupe percussions : très impliqué dans la vie de l'agglomération et de la Région Rhône Alpes, le groupe sera présent par exemple pour la Fête des Lumières et les Journées européennes du patrimoine. Cette activité est animée et dirigée par un groupe d'agents de la Métropole en recherche permanente de contacts nouveaux,
- le club informatique s'oriente vers les techniques de création de sites internet, retouches photos et musique,
- la Compagnie de théâtre proposera une nouvelle création "Et l'enfer Isabelle", ainsi que de nombreuses troupes invitées pour présenter leurs pièces,
- l'école de danse proposera des soirées dansantes, des stages, des thés dansants dont un après midi dansant "semaine bleue".
- la section toutes collections organise une biennale internationale échanges emballage sucre et une bourse d'échanges glycophile.

L'association souhaite devenir "un guichet culturel". Pour ce faire, il est prévu d'ouvrir la terrasse des locaux métropolitains en été pour inviter les agents à des cafés/concerts.

3. Budget 2014-2015

La convention 2015 s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide métropolitaine qui se décline de la manière suivante :

- a) Une contribution financière annuelle constituée :
- d'une subvention de fonctionnement de 53 000 € dédiée au développement des activités de l'association (qui demeure à l'étal par rapport à 2014),
- d'une subvention d'autonomie de 186 000 € dédiée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition à l'association par la Métropole. En fin d'exercice, le montant de cette subvention est ajustée en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles de ces postes.

| Charges (en €) | | Produits (en €) | |
|---|---------|--|---------|
| EDF-GDF | 27 500 | Subvention Ville de Lyon 2015 | 32 085 |
| Eau | 2 250 | Subvention Grand Lyon 2015 | 53 000 |
| carburant | 1 800 | Recettes soirée | 22 000 |
| Frais de gestion | 8 300 | Cotisations adhérents | 8 100 |
| Location de matériel | 787 | Participations aux concours | 43 000 |
| Entretien (locaux, matériel, véhicules) | 6 000 | CCAS | 1 802 |
| Travaux de mise en conformité | 4 000 | | |
| Assurances | 2 750 | | |
| Salaires et charges sociales | 71 000 | | |
| Honoraires comptables et com. Aux comptes | 12 000 | | |
| Communication et publicité | 800 | | |
| Téléphone-affranchissement- internet | 2 800 | | |
| Dotation aux amortissements | 20 000 | | |
| Remboursement charges agents à disposition | 100 000 | Subvention charge agents à disposition | 100 000 |
| Remboursement loyers (73 600+4 600) + taxes (5 500+1 000) | 85 000 | Subvention loyer + taxes | 85 000 |
| Total | 344 987 | Total | 344 987 |

b) - Une mise à disposition de personnel :

Selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. Les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet d'une convention triennale spécifique.

c) - Une mise à disposition de locaux métropolitains situés 207, rue Marcel Mérieux - 69007 Lyon et 4, rue du Commandant Ayasse - 69007 Lyon en contrepartie du paiement d'un loyer annuel.

Les modalités de versement de la subvention dédiée au développement des activités sont : 60 % dans le mois suivant la notification de la convention, 20 % dans le mois suivant la réception du bilan et du compte de résultat de 2013-2014, le solde dans le mois suivant la réception de l'état récapitulant pour chacune des sections le nombre d'adhérents inscrits.

Les subventions sont réparties entre le budget principal et les budgets annexes de la Métropole.

Les modalités de versement de la participation financière 2015 sont : 60 % dans le mois de la notification de la convention 2015, 20 % dans le mois de la réception du bilan et du compte de résultat 2013-2014, le solde dans le mois de la réception de l'état récapitulant pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits, entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 août 2015 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

- 1° Prend acte du programme d'activité 2014-2015 de l'association La Gourguillonnaise.
- 2° Approuve le versement d'une subvention de 239 000 € à La Gourguillonnaise pour l'exercice 2015 dont :
- 53 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activités 2014-2015 de l'association
- 186 000 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole.
- 3° Autorise monsieur le président à signer ladite convention.
- **4° La dépense** correspondant à la participation financière de la Métropole octroyée pour l'année 2015 sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Métropole pour la somme de 206 364 € exercice 2015 compte 6574 fonction 020 opération n° 0P280O1487 ; au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 30 704 € exercice 2015 compte 6743 opération n° 2P28O4353 ; au budget annexe du restaurant administratif pour la somme de 1 932 € exercice 2015 compte 6574 opération n° 5P28O1487.
- **5° Les recettes** correspondant au remboursement des salaires des agents mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 99 617 €, seront inscrites au budget principal de la Métropole exercice 2015 compte 704 48 fonction 020 opération n° 0P28O2401.
- **6° Les recettes** correspondant au loyer des locaux mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 86 383 €, seront inscrites au budget principal de la Métropole exercice 2015 compte 752 fonction 020 opération n° 0P28O1580.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.